



**CONSULTATION N° 06/2022**

**SELECTION D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES  
POUR PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LOGISTIQUE DES  
MENTORS (FRAIS D'HEBERGEMENT,  
FRAIS DE SUBSISTANCE ET TRANSPORT)**

**Dans**

**LE CADRE DU PROJET "INCUBATOR FOR INNOVATION AND  
TECHNOLOGICAL TRANSFER IN THE MEDITERRANEAN - INTECMED"  
CODE B\_A.2.1\_0063 CO-FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE**



### Introduction :

Dans le cadre du Programme ENI CBC MED 2014-2020, l'ANPR a bénéficié d'un financement pour la mise en œuvre du projet **“INcubator for innovation and TEChnological transfer in the MEDiterranean – INTECMED”** fixé à un budget de 418 923.19 € réparti comme suit : 90% du budget financé par l'Union Européenne soit 377 030.87 € et 10% de ce budget, comme auto-financement assuré par l'ANPR soit 41 892.32 €.

INTECMED vise à développer un écosystème d'innovation intégré au niveau local pour soutenir le transfert technologique et la commercialisation des résultats de la recherche.

## ANNONCE

### Art. 1 – Objet de la consultation

L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) en tant que partenaire (PP 6) du projet **“INcubator for innovation and TEChnological transfer in the MEDiterranean – INTECMED”**, se propose de lancer une consultation pour **fournir aux porteurs du projet les frais d'hébergement, de subsistance et de transport dans le cadre du programme de Mentorat qui va durer 04 mois dans la technopole de Borj Cedria**

selon le tableau suivant :

N° Ordre	Lieu et Période	Prestations demandées	Nombre de personnes
1	Lieu : Technopole Borj Cedria  Période :4 mois	Fournir le service d'hébergement, dans un hôtel 3 étoiles à Tunis, en demi pension, pour 7/7 jours	5
		Fournir frais de subsistance (Petit.Dej) jour/personne à raison de 5 jours de travail par semaine	Minimum 3
		Assurer le transport -Grand Tunis -Borj Cedria-Grand Tunis	Minimum 3

### ARTICLE 2 : PERIODE D'EXECUTION DU SERVICE

La période d'exécution de ces services est du **25/10/2022 au 24/02/2023** sauf prolongation des délais.  
Le délai de service commence à courir à partir de la date du 25/10/2022.

Une compensation sera payée par le fournisseur retenu, au profit des bénéficiaires pour couvrir leurs dépenses effectuées pendant la période allant du 25/10/2022 jusqu'à la date de réalisation du service objet de cette consultation.

Le montant de la compensation est calculé sur la base des prix unitaires de l'offre retenue.

Le délai d'exécution prend fin à la date du programme du mentorat sauf prolongation

### **ARTICLE 3 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES**

Du seul fait de l'envoi ou dépôt de leurs offres, les soumissionnaires sont censés avoir recueilli, par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé par eux nécessaire à la présentation de leurs offres et à la parfaite exécution de leurs obligations.

Le soumissionnaire est lié par son offre du seul fait de son envoi. Il ne peut ni la modifier, ni la remplacer, ni l'annuler. Seront éliminées les offres non conformes aux conditions de la consultation ou comportant des réserves non levées par le soumissionnaire dans le délai accordé à ce dernier par l'ANPR.

### **ARTICLE 4 : ENVOI DES DOCUMENTS**

- Les offres doivent parvenir à l'ANPR sous plis fermés, et ce par courrier recommandé ou par Rapid-post ou remis directement au Bureau d'Ordre à l'adresse suivante :

**L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique  
Rue Danton & Chaaben Bhourri N°11, Lafayette, B.P. 177- 1002 Tunis – Tunisie**

Portant la mention suivante :

**« À ne pas ouvrir »**

**CONSULTATION N°06/2022 POUR LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE DE  
SERVICES**

**POUR PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LOGISTIQUE DES MENTORS  
(FRAIS D'HEBERGEMENT,**

**FRAIS DE SUBSISTANCE, TRANSPORT)**

**POUR LE COMPTE DU PROJET "INCUBATOR FOR INNOVATION  
AND TECHNOLOGICAL TRANSFER IN THE MEDITERRANEAN -  
INTECMED" CODE B\_A.2.1\_0063**

**Au plus tard le 07/12/2022 à 16h00**

Les offres reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.

### **ARTICLE 5 : CONTENU DE L'OFFRE**



- La présente consultation signée et paraphée par le soumissionnaire portant la mention lu et approuvé,
- Un extrait récent du registre national des entreprises
- Une fiche de renseignement généraux (Annexe 1)
- La soumission (Annexe 2)
- Le soumissionnaire doit déposer le bordereau des prix-détail estimatif conformément au modèle en (Annexe 3)

#### **ARTICLE 6 : PRIX**

Le marché qui découlerait de la présente consultation est un marché à prix unitaires. Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes et non révisables.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnisation pour variation des conditions économiques jusqu'à la prise en charge totale de tous les services demandés pendant toute la période.

Les prix doivent être présentés conformément au bordereau des prix - détail estimatif en (Annexe 3)

**Les services fournis sont non soumis à la TVA.**

#### **ARTICLE 7 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant un délai de trente (30) jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Les soumissionnaires ne peuvent, pour aucun motif, revenir pendant cette période sur les prix et conditions de l'offre.

#### **ARTICLE 8 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

La date limite de réception des offres est fixée pour le **07/12/2022**

A cette date, les documents reçus ne seront pas acceptés s'ils sont reçus après la date limite précitée. Le cachet du bureau d'ordre de l'ANPR ou de la poste fait foi.

#### **ARTICLE 9 : OUVERTURE DES OFFRES**

La commission d'ouverture des offres peut, éventuellement, inviter par écrit les soumissionnaires à fournir les documents manquants exigés, y compris les pièces administratives, pour compléter les documents de leurs offres dans un délai prescrit, sous peine d'élimination de leurs offres.

La commission d'ouverture des offres procède au rejet d'office dans les cas suivants :

- Les offres reçues hors délais

#### **ARTICLE 10 : EVALUATION DES OFFRES**

##### ***1-Vérification et classement des offres***

L'ANPR procédera dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs, de la



validité des documents constitutifs des offres financières, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant.

En cas de discordance entre les données du bordereau des prix - détail estimatif et les données de la lettre de soumission, les données des prix unitaires indiqués en toutes lettres sur le bordereau des prix sont tenues pour bonnes, et les indications contraires, aussi bien que les erreurs matérielles dans les opérations, seront rectifiées d'office pour établir le montant réel de l'offre.

L'ANPR procédera ensuite au classement de toutes les offres financières par ordre croissant.

### ***2-Attribution du marché***

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre globale la moins disante.

## **ARTICLE 11 : NOTIFICATION DU MARCHE AU SOUMISSIONNAIRE RETENU**

Le soumissionnaire retenu provisoirement est informé du résultat de la consultation par BC exonéré ou par tout autre moyen possible.

## **ARTICLE 12 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA CONSULTATION**

La présente consultation est constituée par les pièces suivantes :

- Les documents administratifs
- La soumission qui constitue l'acte d'engagement
- Le bordereau des prix-détail estimatif.

## **ARTICLE 13 : MODALITES & TERMES DE PAIEMENT**

Le paiement sera effectué mensuellement à la suite de la présentation d'une facture en bonne et due forme avec les services faits et accusant réception.

## **ARTICLE 14 : DOCUMENTS D'EXPEDITION**

Le soumissionnaire retenu doit dans un délai de cinq (5) jours au maximum de la date d'expédition en aviser l'ANPR et lui envoyer les documents suivants :

\*Une facture commerciale dûment signée et établie en quatre (4) exemplaires portant le montant total de l'expédition (en HT portant la mention : Cette facture est en suspension de la TVA selon l'attestation d'exonération n°....., TVA suspendue est égale à.....)

\*La note service ou tout autre document attestant la réalisation des services demandés originaux et signés

## **ARTICLE 15 : REGLEMENT DES DIFFERENDS**

En cas de survenance d'un litige et faute d'arrangement à l'amiable entre les deux parties, le litige sera résolu par les tribunaux de Tunis auxquels compétence exclusive est attribuée.



**Lu & accepté par**

**Le Soumissionnaire soussigné**  
(Signature & caché) Date

## Annexe 1 : Fiche de renseignements généraux

Nom ou raison sociale : .....

Adresse/Siège Social : .....

Téléphone : .....

Fax : .....

Adresse email : .....

Matricule Fiscale : .....

Numéro du compte bancaire: .....

Banque : .....

Inscrit au registre national des entreprises sous le n°

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom et prénom) .....

Fait à                    le

Signature et cachet du soumissionnaire



## Annexe 2 : Soumission

Je soussigné ..... agissant en vertu des  
pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société.....

Adhérent à la CNSS N° ..... Enregistrée au  
Registre National des Entreprises sous le N° .....  
faisant élection de domicile à .....

Après avoir pris connaissance du dossier de **la consultation N°06/2022 relative à la sélection d'un prestataire de services pour prise en charge des frais de logistique des mentors (frais d'hébergement, frais de subsistance et transport) pour le compte du projet INTECMED** CODE B\_A.2.1\_0063 .

M'engage et me soumet à exécuter les dites prestations conformément aux clauses du marché et moyennant les prix fermes et non révisables établis par moi-même pour chaque unité dans les formulaires des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des services dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):  
Montant en HTVA en Chiffres : .....  
Montant en HTVA en Lettres : .....

M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations prévues à la présente consultation et dans les délais présents.

M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de soixante jours (60) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.

M'engage à reconnaître que l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique n'est pas tenue de retenir la soumission la moins disante, et qu'elle garde par ailleurs la possibilité de déclarer la consultation non concluante et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé de ce fait. Déclare que sous peine de réalisation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à le.....

Signature et cachet du soumissionnaire



**Annexe 3 : PRIX-DETAIL ESTIMATIF**

N° Ordre	Lieu et Période	Prestations demandées	Nombre de personnes	PU HT	PT HT	TVA	PT TTC
<b>1</b>	Lieu : Technopole Borj Cedria  Période : 4 mois	Fournir le service d'hébergement, dans un hôtel 3 étoiles à Tunis, en demi-pension, pour 7/7 jours  Fournir frais de subsistance (Petit.Dej+ Déjeuner) jour/personne à raison de 5 jours de travail par semaine  Assurer le transport -Grand Tunis -Borj Cedria-Grand Tunis	5     Minimum 3   Minimum 3				
<b>TOTAL</b>							

Montant Total Toutes Taxes Comprises en toutes lettres .....

Fait à le.....

Signature et cachet du soumissionnaire

